

Des choix responsables

NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2019
iA Société financière inc.

27 mars 2020



Table des matières

Présentation de l'information	2		
Renseignements généraux	2	Actions ordinaires de iA Société financière	21
Documents intégrés par renvoi	2	Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance	21
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	Marché pour la négociation des titres de iA Société financière	23
Énoncés prospectifs	3	Cours et volume des opérations	23
Structure organisationnelle	5	Administrateurs et haute direction	24
Nom, adresse et constitution	5	Nom, poste et titres détenus	24
Liens intersociétés	5	Information complémentaire sur les administrateurs et dirigeants	24
Évolution générale des activités	6	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	27
Historique des trois derniers exercices	6	Comité d'audit	28
Développements anticipés	10	Honoraires pour les services de l'auditeur externe	30
Description des activités	11	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	30
Description générale	11	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	30
Compétences et connaissances spécialisées	11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	31
Tendances	11	Intérêts des experts	31
Réglementation gouvernementale	13	Renseignements complémentaires	31
Propriété intellectuelle et développement de produits	14	ANNEXE A Mandat du comité d'audit iA Société financière inc. la « Société »	32
Activités de nature cyclique	14	Composition et quorum	32
Main-d'œuvre	14	Rôles et responsabilités	32
Engagement en matière de développement durable	14	Mode de fonctionnement	35
Facteurs de risque	15		
Réorganisations	15		
Structure du capital	16		
Description générale	16		
Programme de rachat d'actions ordinaires	16		
Contraintes	17		
Notations et notes	17		
Dividendes	21		

Présentation de l'information

Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « iA Société financière inc. » (ci-après « **iA Société financière** » ou la « **Société** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette *Notice annuelle* sont établis au 31 décembre 2019 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette *Notice annuelle* sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »), et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette *Notice annuelle* a été déposée sur le site SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse sedar.com, le 27 mars 2020 sous le profil de iA Société financière inc.

Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Société financière, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site SEDAR le 13 février 2020; et
- les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site SEDAR le 13 février 2020.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site SEDAR à l'adresse sedar.com. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse ia.ca. Tous les renvois que l'on trouve dans cette *Notice annuelle* font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus, sauf si autrement spécifié.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS

iA Société financière publie ses résultats et ses états financiers conformément aux IFRS. Toutefois, la Société publie également certaines mesures qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus utilisés pour les états financiers audités de la Société. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit.

Les mesures financières non conformes aux IFRS publiées par iA Société financière incluent, sans toutefois s'y limiter : le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires, le bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base, le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base, les ventes, les ventes nettes, l'actif sous gestion (ASG), l'actif sous administration (ASA), les équivalents de primes, les dépôts, les mesures de provenance du

bénéfice (le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, les gains et pertes sur les résultats techniques, le *drain* lié aux nouvelles ventes, les changements d'hypothèses, les mesures prises par la direction et le revenu sur le capital), le capital, le ratio de solvabilité, les sensibilités aux marchés boursiers et aux taux d'intérêt, les prêts émis, les sommes à recevoir et le taux de perte sur prêts autos moyen.

L'analyse de rentabilité selon la provenance du bénéfice présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires. Cette analyse a pour but de compléter la divulgation qu'exigent les IFRS et de permettre aux intervenants actuels et à venir de mieux comprendre la situation financière de la Société et de se faire une opinion plus éclairée sur la qualité, la volatilité potentielle et la pérennité des bénéfices. Elle fournit une analyse de l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées pendant la période. Elle présente les mesures suivantes : le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur (qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses de meilleure estimation); les gains et pertes sur les résultats techniques (qui représentent les gains et pertes attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période de déclaration et les hypothèses de meilleure estimation faites en début de cette même période); le *drain* lié aux nouvelles ventes (qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période); les changements d'hypothèses, les mesures prises par la direction et le revenu sur le capital (qui représente le revenu net gagné à l'égard de l'excédent de la Société).

Les ventes sont des mesures non conformes aux IFRS et permettent de mesurer la capacité de la Société à générer de nouvelles affaires. Elles sont définies comme étant les entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites au cours de la période. Les primes nettes, qui font partie des produits présentés aux états financiers, incluent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites et celles des contrats en vigueur. L'actif sous gestion et sous administration est une mesure non conforme aux IFRS qui permet de mesurer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration.

Le bénéfice par action ordinaire tiré des activités de base est une mesure non conforme aux IFRS qui permet de mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables.

L'estimation faite par la direction du bénéfice par action ordinaire tiré des activités de base exclut : 1) certains éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, les changements d'hypothèses en fin d'année et les gains et pertes d'impôt inhabituels sur le revenu; 2) les gains et pertes découlant des marchés et qui sont liés aux polices d'assurance vie universelle, aux fonds de placement (ratio de frais de gestion) et au programme de couverture dynamique rattaché aux garanties des fonds distincts; 3) les gains et pertes qui excèdent 0,04 \$ par action, sur base trimestrielle, pour le *drain* sur les nouvelles affaires en assurance individuelle, pour les résultats techniques par unité d'exploitation (Assurance individuelle, Gestion de patrimoine individuel, Assurance collective, Épargne et retraite collectives, Affaires américaines et iA Assurance auto et habitation), pour les gains et pertes d'impôt habituels sur le revenu et pour les revenus d'investissements sur le capital.

Énoncés prospectifs

Cette *Notice annuelle* peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Société financière ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif » et « but » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans la présente *Notice annuelle*, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs.

Bien que iA Société financière estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement de sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales; les liquidités de iA Société financière, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'exactitude des conventions comptables et des méthodes actuarielles

utilisées par iA Société financière, les risques d'assurance, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices, notamment l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de pandémies et d'actes terroristes.

Des renseignements supplémentaires sur des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* annuel et à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux États financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, et dans les autres documents que iA Société financière a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.

Les énoncés prospectifs contenus dans cette *Notice annuelle* reflètent les attentes de la Société à la date du présent document. iA Société financière ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente *Notice annuelle* ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Structure organisationnelle

Nom, adresse et constitution

iA Société financière inc.

iA Société financière est une société à capital-actions constituée le 20 février 2018 sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Dès sa constitution et jusqu'au 1^{er} janvier 2019, elle était une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** ») et n'avait pas d'activités commerciales. Le 1^{er} janvier 2019, un plan d'arrangement antérieurement approuvé par les actionnaires de iA Assurance et entériné par le tribunal a été complété et mis en place (l'« **arrangement** »). Le 1^{er} janvier 2019, un certificat d'arrangement a été émis par le Registraire des entreprises et iA Société financière est devenue la société mère du groupe iA détenant la totalité des actions ordinaires de iA Assurance. Jusqu'au 31 décembre 2018, iA Assurance était la société mère du groupe.

Aux termes du plan d'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance en circulation au 1^{er} janvier 2019 ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, la nouvelle société de gestion de portefeuille, à raison d'une action pour une. Les porteurs d'actions ordinaires de iA Assurance n'ont eu aucune mesure à prendre relativement à l'échange de leurs actions. Les séries d'actions privilégiées et les débetures émises et en circulation sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière aux termes de l'arrangement.

Depuis l'ouverture des marchés le 4 janvier 2019, les actions ordinaires de iA Société financière sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole boursier antérieurement utilisé par iA Assurance (TSX: IAG). Les actions privilégiées de catégorie A – série B, série G et série I émises et en circulation de iA Assurance continuent de se négocier à la TSX, mais sous les nouveaux symboles « IAF.PR.B », « IAF.PR.G » et « IAF.PR.I ».

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintiendra la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publiera trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au sedar.com.

Une description complète du plan d'arrangement a été donnée dans la circulaire de sollicitation de procurations de iA Assurance datée du 23 mars 2018 transmise aux porteurs d'actions ordinaires et déposée sur SEDAR au sedar.com. L'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec approuvant l'arrangement a été rendue le 17 mai 2018. L'arrangement a également été autorisé par le ministre des Finances du Québec conformément à la *Loi sur les assurances* (Québec) le 12 décembre 2018.

iA Société financière est un émetteur absorbant (au sens de la réglementation en valeurs mobilières) par rapport à iA Assurance.

Le siège social de iA Société financière est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Liens intersociétés

iA Société financière exerce ses activités par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les principales filiales de iA Société financière, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 30 « Filiales » des *États financiers consolidés* à la page 75. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Société financière et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Analyse par unités d'affaires », aux pages 7 à 16.

Évolution générale des activités

Historique des trois derniers exercices

iA Société financière et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des trois dernières années, veuillez consulter la note 4 « Acquisitions d'entreprises » des États financiers consolidés pour les années 2018 et 2019 (page 21 en 2019).

Acquisitions, cessions ou fusions importantes

- Le 2 mars 2020, la Société a annoncé l'entente conclue avec CWB Financial Group pour la vente de iA Conseil en placement inc. (iACP). iACP est composé de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division gestion de patrimoine de la Société. La transaction devrait se finaliser dans la période de mai à juillet 2020.
- Le 10 janvier 2020, la Société a annoncé l'acquisition de trois entreprises canadiennes spécialisées dans les garanties automobiles : WGI Service Plan Division Inc. et WGI Manufacturing Inc., deux filiales de C. Walker Group Inc. situées à Vancouver et à Scarborough, ainsi que Lubrico Warranty Inc., située à London. C. Walker Group est un leader sur le marché des garanties et de produits auxiliaires. Lubrico Warranty vend des garanties automobiles par l'entremise de plus de 4 000 concessionnaires de véhicules d'occasion situés partout au Canada (excepté au Québec).
- Le 1^{er} janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence Itée. La fusion avait été annoncée publiquement le 25 septembre 2019.
- Le 4 décembre 2019, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue de se porter acquéreur de l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, Inc. et ses filiales (collectivement « IAS »). Établie à Austin, au Texas, IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles, comptant plus de 600 employés et plus de 35 ans d'histoire. IAS propose un très vaste portefeuille de garanties automobiles et de services et logiciels connexes vendus par l'entremise d'un des réseaux de distribution les plus larges et les plus diversifiés de l'industrie, regroupant plus de 4 300 concessionnaires dans les 50 États des États-Unis.
- Le 27 février 2018, iA Assurance a conclu l'acquisition des parts de la société privée PPI Management Inc. (« PPI »). Créée en 1978, PPI est une des plus importantes organisations de marketing et de distribution de produits d'assurance au Canada et offre une expertise actuarielle, fiscale et spécialisée sur tous les aspects de l'assurance vie, particulièrement dans la conception et la personnalisation des propositions. PPI compte sur un réseau de distribution national de plus de 3 000 conseillers.
- Le 23 janvier 2018, iA Assurance a conclu l'acquisition des parts de la société privée américaine Dealers Assurance Company et Southwest Reinsure, Inc. (collectivement appelées « DAC »). Fondée en 1985 et comptant des bureaux principalement dans le sud-ouest des États-Unis, DAC établit et distribue des contrats de service pour véhicules (ou garanties prolongées) au sein d'un réseau qui regroupe des concessionnaires de voitures neuves et d'occasion situés partout aux États-Unis.
- Le 4 août 2017, iA Assurance a conclu l'acquisition de Patrimoine Hollis de la Banque Scotia. Patrimoine Hollis offre une gamme diversifiée de services d'investissement et de gestion de patrimoine aux individus, aux familles et aux entreprises, et constituait le quatrième plus important réseau de conseillers indépendants au Canada, avec un actif

sous administration de 33 milliards de dollars, 800 conseillers autorisés, 400 000 comptes actifs de clients et plus de 300 bureaux répartis à la grandeur du Canada. Par cette acquisition stratégique, la Société est devenue l'un des deux plus importants réseaux de distribution indépendants en gestion de patrimoine au Canada.

Initiatives en matière de gestion financière

- Émission de débetures subordonnées – Le 21 février 2020, la Société a clôturé une émission de débetures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 2,40 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 21 février 2030. Les débetures portent un taux de rendement annuel fixe de 2,40 % pendant les cinq premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel variable égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 0,71 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débetures, en tout ou en partie, à compter du 21 février 2025. Les débetures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 18 février 2020 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
- Offre publique de rachat d'actions – Le 12 novembre 2019, la Société a renouvelé son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités qui lui permet de racheter au cours des douze mois suivants jusqu'à concurrence de 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2019. Du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019, la Société (et iA Assurance avant l'arrangement) ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires en vertu du programme.
- Émission de débetures subordonnées – Le 24 septembre 2019, la Société a clôturé une émission de débetures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 3,072 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 24 septembre 2031. Les débetures portent un taux de rendement annuel fixe de 3,072 % pendant les sept premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel variable égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 1,31 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débetures, en tout ou en partie, à compter du 24 septembre 2026. Les débetures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 19 septembre 2019 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
- Rachat d'instruments financiers – Le 16 mai 2019, iA Assurance a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,80 % échéant le 16 mai 2024 en circulation, d'une valeur nominale de 250 millions de dollars.
- Émission d'actions ordinaires – Le 7 mars 2018, iA Assurance a clôturé un placement public par voie de prise ferme visant 2 500 000 actions ordinaires au prix de 54,10 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 135 250 000 \$. Ces actions ont été achetées par un syndicat de preneurs fermes composé de Valeurs Mobilières TD Inc., Financière Banque Nationale Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc. et de l'Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. Dans le cadre de la même émission au terme de l'exercice de l'option de surallocation, iA Assurance a émis, le 12 mars 2018, 250 000 actions ordinaires additionnelles également au prix unitaire de 54,10 \$ par action pour un produit brut de 13 525 000 \$. Les actions ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.
- Émission d'actions privilégiées – Le 7 mars 2018, iA Assurance a clôturé une émission d'actions privilégiées de catégorie A – série I à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de 4,80 % d'un capital global de 150 millions de dollars. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, iA Assurance pourra racheter ces actions privilégiées, en tout ou en partie, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.
- Le 30 juin 2017, le taux annuel des dividendes pour les actions privilégiées de catégorie A – série G de iA Assurance a été révisé. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G ont droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs et fixes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, lesquels sont payables trimestriellement et sous réserve de la *Loi sur les assureurs*. Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 30 juin 2017 et se terminant le 30 juin 2022, à l'exclusion de cette date, est de 3,777% par année, ou de, 0,2360625 \$ par trimestre (0,94425 \$ par an), soit l'équivalent du rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en date du 31 mai 2017, majoré de 2,85 %, déterminé conformément aux modalités des actions privilégiées de catégorie A – série G.

Initiatives stratégiques

- La Société croit que la technologie changera la façon dont les produits et les services financiers seront vendus à l'avenir. Dans cette optique, la Société adapte ses pratiques pour qu'il soit plus facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle.
- La Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à ses réseaux de distribution multiples, à la diversité de ses secteurs d'activité et à ses acquisitions stratégiques. À ce chapitre, la Société a annoncé, le 4 décembre 2019, qu'elle avait conclu une entente en vue de se porter acquéreur de l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, Inc. et ses filiales (collectivement « IAS »). Établie à Austin, au Texas, IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles. La date de clôture de cette transaction est prévue pour le deuxième trimestre de 2020.
- La Société poursuivra le déploiement de projets dans le cadre des expériences client et employé.
- La Société continuera à mettre de l'avant des projets et des initiatives en matière de développement durable.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers. Il est à noter que les données des années 2018 et 2017 sont celles de iA Assurance et de ses filiales puisqu'à ce moment, iA Assurance était la société mère du groupe.

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			
	2019	2018	2017	Variation % (2019-2018)
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Primes nettes, équivalents de primes et dépôts				
Primes nettes				
Fonds général	5 228,5	4 520,9	4 050,7	16 %
Fonds distincts	3 715,5	3 328,4	3 203,1	12 %
Total	8 944,0	7 849,3	7 253,8	14 %
Dépôts - Fonds communs de placement				
Autres dépôts et équivalents de primes ⁽²⁾	353,8	352,9	168,9	n. s.
Total	11 361,5	10 340,1	9 788,1	10 %
Actif sous gestion et sous administration				
Actif sous gestion				
Fonds général	45 279,6	39 759,5	37 789,4	14 %
Fonds distincts	27 867,9	23 780,6	24 117,0	17 %
Fonds communs de placement	11 594,2	10 832,8	11 723,2	7 %
Autres	15 500,1	14 721,1	15 123,1	5 %
Total partiel	100 241,8	89 094,0	88 752,7	13 %
Actif sous administration	89 245,8	79 677,5	80 787,1	12 %
Total	189 487,6	168 771,5	169 539,8	12 %
Assurance individuelle (Canada)				
Ventes	187,5	190,8	194,0	(2 %)
Primes nettes	1 586,5	1 554,4	1 492,5	2 %
Gestion de patrimoine individuel				
Ventes				
Fonds général	545,8	400,6	316,5	36 %
Fonds distincts	2 365,5	1 987,9	1 883,4	19 %
Fonds communs de placement	2 063,7	2 137,9	2 365,4	(3 %)
Total	4 975,0	4 526,4	4 565,3	10 %

Croissance des affaires⁽¹⁾

	2019	2018	2017	Variation % (2019-2018)
Ventes nettes de fonds de placement				
Fonds distincts	662,8	422,3	509,9	57 %
Fonds communs de placement	(407,6)	(157,6)	329,2	(158 %)
Total	255,2	264,7	839,1	(4 %)
Fonds sous gestion				
Fonds général	1 807,5	1 531,9	1 345,5	18 %
Fonds distincts	16 391,9	13 993,5	14 466,2	17 %
Fonds communs de placement	11 594,2	10 832,8	11 723,2	7 %
Autres	4 509,0	4 173,6	4 345,9	8 %
Total	34 302,6	30 531,8	31 880,8	12 %
Assurance collective				
Ventes				
Régimes d'employés	49,1	92,5	107,3	(47 %)
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	328,7	374,2	401,4	(12 %)
Assurance biens et risques divers	253,4	242,2	233,4	5 %
Prêts automobiles	438,2	346,5	278,6	26 %
Solutions pour les marchés spéciaux	273,9	255,6	231,2	7 %
Total	1 343,3	1 311,0	1 251,9	2 %
Primes et équivalents de primes	1 788,2	1 789,1	1 621,4	n. s.
Épargne et retraite collectives				
Ventes				
Contrats d'accumulation	1400,0	1 401,4	1 367,9	n. s.
Rentes assurées	627,6	218,4	122,2	187 %
Dépôts	46,0	47,1	55,0	(2 %)
Ventes totales	2 073,6	1 666,9	1 545,1	24 %
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	12 573,5	10 868,6	10 707,9	16 %
Rentes assurées	3 929,2	3 246,1	3 246,6	21 %
Total	16 502,7	14 114,7	13 954,5	17 %
Affaires américaines⁽³⁾				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	131,5	105,2	94,5	25 %
Services aux concessionnaires	596,0	485,9	-	22 %

n. s. : non significatif

⁽¹⁾ La Société mesure la croissance des affaires en utilisant les notions de « primes » (fonds général et fonds distincts), de « dépôts » (fonds communs de placement), d'« équivalents de primes », d'« actif » (sous gestion et sous administration) et de « ventes ». Les ventes et les ventes nettes sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Elles correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires. Les ventes sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Solutions pour les marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts.

⁽²⁾ Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

⁽³⁾ Depuis le premier trimestre de 2018, la Société présente les Affaires américaines en tant que secteur d'activité distinct.

Développements anticipés

En décembre 2019, la Société a annoncé l'acquisition de l'entreprise américaine IAS. IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles.

Puis en janvier 2020, la Société a annoncé l'acquisition de trois entreprises canadiennes spécialisées dans les garanties automobiles : WGI Service Plan Division Inc. et WGI Manufacturing Inc., deux filiales de C. Walker Group Inc. situées à Vancouver et à Scarborough, ainsi que Lubrico Warranty Inc., située à London.

La Société prévoit continuer en 2020 à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre les sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser les ventes. En plus des acquisitions récemment annoncées, la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

Description des activités

Description générale

La Société et ses filiales exercent leurs activités dans cinq grands secteurs : l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; et l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises. Le cinquième secteur d'activité est constitué des Affaires américaines.

Sur le plan de la rentabilité, en 2019, la Société a terminé l'année avec un bénéfice net aux actionnaires ordinaires de 687,4 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2019, 14 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 43 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 16 % de celui de l'Assurance collective, 18 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 3 % des activités d'assurance de dommages et 6 % des Affaires américaines.

Par régions, en 2019, 4,5 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 38 % du Québec, 29,7 % de l'Ontario, 22 % des provinces de l'Ouest et 5,8 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de la Société et ses filiales et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2019, notamment la description de la Société débutant à la page 1 de même que les différentes sections pertinentes aux pages 8 à 16 qui présentent chacun des secteurs d'activité.

Compétences et connaissances spécialisées

Pour assurer le développement du groupe, la Société doit s'appuyer sur des employés qui possèdent diverses compétences, notamment en technologies de l'information, en ventes, en actuariat, en comptabilité, en placement et en investissement, en droit et en communications. Compte tenu de sa croissance, la Société fait face à une rareté de ressources qualifiées, comme un grand nombre d'employeurs. C'est pourquoi la Société poursuit constamment ses efforts visant à améliorer son efficacité interne, à favoriser une rétention élevée de son personnel et à attirer de nouveaux employés par l'entremise de programmes de recrutement, autant au Canada qu'à l'étranger.

Tendances

Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évolue la Société et ses filiales a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;
- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;
- les faibles taux d'intérêt, qui ont incité plusieurs sociétés d'assurance (y compris iA Assurance) à hausser la tarification des produits d'assurance individuelle qui comportent des garanties à long terme en plus de forcer plusieurs d'entre elles à revoir leur offre de produits;
- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l'intégration de la norme comptable IFRS 17.

Au Canada, bien que le marché de l'assurance soit composé de plusieurs sociétés d'assurance vie, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 95 % du marché de l'assurance individuelle, environ 90 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et plus de 95 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans tous ces secteurs d'activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Les résultats récents de la Société pour le secteur de la gestion de patrimoine individuel sont positifs. La Société occupe le premier rang au Canada en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2019, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l'ajout de cinq nouveaux fonds distincts à son offre et a procédé à des fusions de fonds afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Société financière et de ses filiales repose sur la capacité du groupe à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, sa présence géographique, son offre étendue de produits et les segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Son principal avantage concurrentiel est sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services;
- Dans la division des Régimes d'employés de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iA Assurance Auto et habitation, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Solutions pour les marchés spéciaux de l'Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des créneaux de marché où elle a moins de concurrents et où elle tire profit d'une position de leader;
- Finalement, la Société préconise les marchés qui sont moins bien servis et où le nombre de joueurs est limité.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéficiaire à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2019, à la page 8 pour l'Assurance individuelle, à la page 9 pour la Gestion de patrimoine individuel. Pour les divisions du secteur de l'Assurance collective, veuillez consulter le *Rapport de gestion* à la page 10 pour les Régimes d'employés, à la page 11 pour les Services aux concessionnaires, à la page 12 pour les Solutions pour les marchés spéciaux. Pour le secteur de l'Épargne et retraite collectives, veuillez consulter le *Rapport de gestion* à la page 13 et pour les Affaires américaines, les pages 14 et 15.

Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l'économie et aux marchés financiers.

La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 a entraîné notamment une baisse des marchés financiers et d'autres variations macroéconomiques. Des mesures d'urgence ont été déployées mondialement par les gouvernements dans le but de ralentir la propagation du virus et de stabiliser le système financier. Le résultat de ces interventions gouvernementales demeure incertain pour le moment. La situation financière robuste de la société au 31 décembre 2019 ainsi que son programme de gestion des risques permettent d'atténuer les impacts liés à la pandémie dans le but de continuer à assurer le bien-être financier de ses clients.

En général, l'environnement macroéconomique a été favorable en 2019. Du côté des marchés boursiers, la croissance était au rendez-vous, avec un rendement de 19,1 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de 28,9 % pour l'indice S&P 500 en dollars canadiens et de 28,4 % pour l'indice mondial MSCI Monde.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2019 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » du *Rapport de gestion* pour l'année 2019, aux pages 17 à 21. Pour plus

d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2019 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* pour l'année 2019, aux pages 33 à 42.

Réglementation gouvernementale

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintient la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publie trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'AMF est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au sedar.com.

En vertu des lois applicables, les états financiers de iA Société financière et de certaines filiales doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment, lorsqu'applicable, les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les lois applicables et, à la connaissance de la direction, se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

iA Société financière et iA Assurance sont des émetteurs assujettis en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada. Dans le cadre de l'arrangement, le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière a procédé à l'émission d'actions ordinaires. En 2019, la Société a également émis des débentures. De son côté, iA Assurance a, avant le 1^{er} janvier 2019, émis des actions ordinaires, des actions privilégiées et des débentures. Comme mentionné précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1^{er} janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière aux termes de l'arrangement.

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie (Québec)* (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie (Québec)* (la « **Loi privée 2018** »), collectivement avec la Loi privée 1999, la « **Loi privée** »), interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Les filiales d'assurance canadiennes, dont iA Assurance, sont réglementées par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Les activités de iA Assurance à l'extérieur de la province du Québec sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux.

Globalement, les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada, dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des états et territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs touchant certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

La *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses

liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités. Cela s'applique aux dividendes que iA Assurance déclare de temps à autre en faveur de sa société mère, iA Société financière.

De plus, la *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

Propriété intellectuelle et développement de produits

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des concurrents de façon relativement facile et rapide.

Activités de nature cyclique

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et du troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

Main-d'œuvre

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à 6 800 employés, ce qui inclut certains postes temporaires.

Engagement en matière de développement durable

La Société devient carboneutre

Le 13 décembre 2019, la Société a annoncé son engagement à compenser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) résiduelles par l'achat de crédits carbone.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées sont calculées et compensées.

Depuis des années, la Société est engagée à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant de manière proactive son empreinte carbone. L'entreprise participe au Carbon Disclosure Project (CDP) sur les émissions de gaz à effet de serre depuis 2007.

La Société mène aussi de nombreux projets et initiatives visant à réduire à la source ses émissions de GES.

La compensation annoncée en 2019 débutera en 2020. Dans son *Bilan de développement durable* de 2020, la Société rendra publiques les données relatives à ses émissions de GES et donnera une description plus détaillée des projets dans lesquels les sommes compensatoires auront été investies.

La Société devient signataire des PRI des Nations Unies

En avril 2019, la Société est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies par l'entremise de sa filiale Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. (« **iAGP** »).

Ce faisant, les gestionnaires de portefeuilles de iAGP se sont engagés à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

Précisons que iAGP est responsable de la gestion des fonds généraux de la Société et des actifs des filiales du groupe. À ce titre, iAGP gère des portefeuilles de fonds distincts et de fonds communs de placement pour l'ensemble du groupe.

La mission des PRI est de participer à la création d'un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique.

Politique de développement durable

La *Politique de développement durable* de la Société met de l'avant les sept principes directeurs suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant; et
- S'approvisionner de façon responsable.

En adoptant sa *Politique de développement durable*, la Société a clairement exprimé son engagement à créer de la valeur économique et sociétale, ainsi que sa volonté de partager avec ses différentes parties prenantes ses principes directeurs en matière de développement durable.

Un comité consultatif de développement durable regroupe des représentants de l'ensemble des secteurs d'activité, des divisions et des filiales de la Société. Son mandat est de créer des initiatives dans ce domaine et de les encadrer.

Bilan de développement durable

Pour l'ensemble des initiatives et réalisations de la Société, veuillez consulter le *Bilan de développement durable* sur le site ia.ca (dans la section À propos, sous l'onglet Développement durable).

Facteurs de risque

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Société financière et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 33 à 42, et les *États financiers consolidés*, note 7 portant sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, aux pages 33 à 42, note 13 portant sur la gestion du risque d'assurance, à la page 50, et note 14 portant sur le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, aux pages 51 à 57.

Réorganisations

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette *Notice annuelle* pour la description des réorganisations corporatives importantes.

Structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de iA Société financière est composé de :

- a) un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale;
- b) des actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries, dont le nombre pouvant être émis est limité au nombre correspondant à au plus la moitié des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission proposée de ces actions privilégiées de catégorie A.

Au 31 décembre 2019, le capital émis et en circulation de la Société comportait 106 966 199 actions ordinaires.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, iA Assurance est devenue une filiale de la Société et la totalité de ses actions ordinaires est maintenant détenue par la Société. Aux termes d'un plan d'arrangement, la totalité des 108 575 222 actions ordinaires de iA Assurance en circulation au 1^{er} janvier 2019 ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de la Société à raison d'une action pour une. Les actions privilégiées et les débetures de iA Assurance émises et en circulation le 1^{er} janvier 2019 demeurent émises par cette dernière et sont à présent garanties par la Société, conformément aux modalités de l'arrangement.

Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de la Société. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits et restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne les dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société qu'elle soit volontaire ou forcée ou à toute autre distribution des biens de la Société à ses actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A.

Programme de rachat d'actions ordinaires

Le 12 novembre 2019, le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a été renouvelé et prendra fin au plus tard le 11 novembre 2020, à moins d'un nouveau renouvellement. Ce programme permet à la Société d'acquérir, au cours de la période susmentionnée, un maximum de 5 335 397 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2019. Les rachats s'effectuent par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et aux politiques des marchés. Le prix payé par la Société pour toute action ordinaire rachetée correspond au cours du marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le

meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. Du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019, la Société (et iA Assurance avant l'arrangement) ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires en vertu du programme.

Les actionnaires de iA Société financière peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C .P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Contraintes

Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la Loi privée

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital social, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 22 à 27 ainsi que les pages 58 à 59 des *États financiers consolidés* (notes 16 et 17).

Notations et notes

Les débetures subordonnées de la Société et les actions privilégiées de catégorie A et les débetures subordonnées de iA Assurance se voient attribuer des notes (ou cotes) par des agences de notation indépendantes. Ces notes traduisent la solidité financière de la Société et de iA Assurance de même que leur capacité à respecter leurs engagements à l'égard des porteurs de polices et des créanciers. Veuillez noter que les notes accordées par les agences de notation n'équivalent pas à des recommandations d'achat, de vente ni de maintien des différents titres de la Société et de iA Assurance. Les agences de notation peuvent réviser ou retirer à tout moment les cotes accordées. De plus, les agences agissent indépendamment de la Société et de iA Assurance.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Assurance au 31 décembre 2019. Les notes attribuées par chacune des agences ont toutes été confirmées en 2019 avec une perspective stable.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
iA Société financière inc.		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Débetures subordonnées	A-
DBRS	Cote de crédit de l'émetteur	A (low)
	Débetures subordonnées	BBB (high)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Débetures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (Low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
DBRS	Solidité financière	A (high)
	Cote de crédit de l'émetteur	A (high)
	Débtentes subordonnées	A
	Actions privilégiées	Pfd-2 (high)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa-
	Débtentes subordonnées	a
	Actions privilégiées	a-

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers. De plus, dans le cadre du plan d'arrangement visant la création de la société de gestion de portefeuille, iA Société financière a payé des honoraires à certaines agences de notation, notamment à DBRS et à S&P Global Ratings, relativement aux services d'analyse qu'elles ont fournis.

Standard & Poor's (« S&P »)

Le 22 juillet 2019, l'agence de notation Standard & Poor's a élevé la cote de crédit de l'émetteur de iA Société financière de A- à A, ainsi que les cotes de crédit de l'émetteur et celle de solidité financière de iA Assurance de A+ à AA-, citant notamment la performance opérationnelle, la rentabilité constante dans différents secteurs d'activité, de même que la bonne gestion des risques. La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats.

La note A attribuée à iA Société financière indique que la société de gestion de portefeuille non opérante présente de solides caractéristiques en matière de sécurité financière, même si elle est plus susceptible d'être affectée par un environnement d'affaires défavorable que les entreprises qui bénéficient d'une notation supérieure. La note A correspond à la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note AA- attribuée à iA Assurance indique que cette dernière possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux échelons à celle de iA Assurance. Cela reflète la subordination structurelle de la société de gestion de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, et les politiques, procédures et supervision du système de réglementation canadien.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

DBRS

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS a attribué la note A (high) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la cinquième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie A ont une capacité substantielle à honorer leurs engagements contractuels. Une entité cotée A peut présenter une certaine vulnérabilité à des développements économiques ou contextes d'affaires tout en ayant la capacité de gérer ces situations.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS a attribué la note de A (low) à iA Société financière et la note de A (high) à iA Assurance.

La note de solidité financière de la iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la note de solidité financière de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de solidité financière de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la note de solidité financière de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A (low) correspond à la septième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Par ailleurs, DBRS a attribué la note BBB (high) aux débetures subordonnées de iA Société financière et la note A aux débetures subordonnées de iA Assurance, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de notation de DBRS pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A attribuée à iA Assurance signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus

élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS a attribué la note Pfd-2 (high) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-2 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « satisfaisante ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est substantielle, mais que les résultats financiers, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des émetteurs cotés Pfd-1. La note Pfd-2 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotés A. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance est « Stable ».

A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2019, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de police. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non-Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débentures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Selon la politique de dividendes de la Société, le taux de dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se situe entre 25 % et 35 % des profits récurrents soutenables, c'est-à-dire des profits découlant des activités courantes de la Société. Les profits découlant des activités courantes excluent notamment des gains ou pertes significatifs pouvant être réalisés lors d'acquisitions ou de dispositions de blocs d'affaires, ou ceux pouvant être liés à d'autres événements qui, selon la direction, ne sont pas susceptibles de se produire sur une base régulière. Les dividendes sont déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre. De même, les dividendes sont versés trimestriellement, conformément aux dispositions législatives applicables.

La Société est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de filiales et sa capacité à verser des dividendes à ses actionnaires dépend principalement des fonds qu'elle reçoit de ses filiales. Les filiales sont assujetties à certaines restrictions corporatives ou réglementaires qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de faire d'autres distributions en faveur de la Société. Des renseignements supplémentaires sur ces restrictions sont présentés dans la présente *Notice annuelle* à la section « Réglementation gouvernementale ».

Actions ordinaires de iA Société financière

La Société a versé un dividende de 0,4150 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2019 et un dividende de 0,45 \$ par action ordinaire aux trois derniers trimestres, pour un dividende total annuel de 1,765 \$ par action ordinaire. La Société a ainsi versé au total 188,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions ordinaires au cours de 2019 (173,1 millions de dollars en 2018 et 152,3 millions de dollars en 2017).

Le 7 novembre 2012, iA Assurance a mis sur pied un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à l'intention de ses détenteurs d'actions ordinaires. Ce programme a été transféré à iA Société financière au moment de la prise d'effet de l'arrangement, soit le 1^{er} janvier 2019. Ce régime permet aux participants de réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions ordinaires de la Société, et également d'acheter, en espèces, des actions ordinaires additionnelles de la Société. Ce régime prévoit que les actions ordinaires requises pour le réinvestissement des dividendes seront, au gré de la Société, soit des actions ordinaires émises du Trésor ou des actions ordinaires achetées sur le marché libre canadien. Aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par iA Assurance dans le cadre du régime en 2016, 2017 et 2018 ou par iA Société financière en 2019, puisque depuis le dividende payable le 15 mars 2016, la Société acquiert les actions ordinaires sur le marché libre canadien.

Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance

En 2019, iA Assurance a versé un total de 651 millions de dollars en dividendes à l'unique porteur de ses actions ordinaires, la Société. Comme mentionné ci-dessus, 173,1 millions de dollars en 2018 et 152,3 millions de dollars en 2017 ont été versés à ceux qui étaient des porteurs d'actions ordinaires au cours de ces périodes.

Le 28 février 2018, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2019 (5,9 millions de dollars en 2018).

Le 1^{er} juin 2012, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, iA Assurance a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par

action privilégiée. iA Assurance a versé 9,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2019 (9,4 millions de dollars en 2018 et 10,1 millions de dollars en 2017).

Le 24 février 2006, iA Assurance a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2019 (5,8 millions de dollars en 2018 et en 2017).

Marché pour la négociation des titres de iA Société financière

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 4 janvier 2019, sous le symbole IAG.

Le tableau qui suit présente les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions ordinaires de iA Société financière à la Bourse de Toronto durant l'année 2019. L'action ordinaire de iA Société financière a clôturé l'année 2019 à un prix de 71,33 \$ comparativement à 43,57 \$ à la fin de 2018.

Transactions du titre IAG (actions ordinaires) à la Bourse de Toronto en 2019 ⁽¹⁾

	Cours minimum mensuel / annuel	Cours maximum mensuel / annuel	Volume mensuel / annuel	Valeur mensuelle / annuelle
	(\$)	(\$)		(Millions \$)
Janvier 2019	42,79 \$	49,99 \$	5 986 737	283
Février 2019	48,03 \$	51,65 \$	4 723 486	235
Mars 2019	48,70 \$	52,07 \$	5 018 228	254
Avril 2019	49,44 \$	54,20 \$	4 394 555	229
Mai 2019	49,42 \$	53,68 \$	5 268 538	271
Juin 2019	50,46 \$	53,93 \$	4 042 715	212
Juillet 2019	52,40 \$	54,37 \$	3 060 389	164
Août 2019	51,45 \$	55,97 \$	4 576 979	250
Septembre 2019	54,98 \$	61,51 \$	4 432 120	263
Octobre 2019	58,15 \$	63,50 \$	5 273 130	320
Novembre 2019	63,39 \$	69,70 \$	6 247 041	419
Décembre 2019	66,77 \$	71,81 \$	6 085 742	421
Année 2019	42,79 \$	71,81 \$	59 109 660	3 321

⁽¹⁾ Lors de la prise d'effet de l'arrangement, le symbole boursier IAG a été transféré et est maintenant attribué aux actions ordinaires de iA Société financière.

Administrateurs et haute direction

Nom, poste et titres détenus

En date de la présente *Notice annuelle*, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 117 506 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,11 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente *Notice annuelle*, les membres du conseil d'administration de iA Société financière. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Information complémentaire sur les administrateurs et dirigeants

Administrateurs de iA Société financière

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
AGATHE CÔTÉ B. Sc. écon., M. Sc. écon., IAS.A Résidence : Ottawa (Ontario) Canada	Depuis 2016 : administratrice de sociétés 2010 – 2016 : sous-gouverneure à la Banque du Canada	Mai 2016	— Comité de placements — Comité d'audit
BENOIT DAIGNAULT B.A.A., CFA Résidence : Ottawa (Ontario) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 – 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération
NICOLAS DARVEAU-GARNEAU B. Math., MBA Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2017 : stratège en chef chez Google Search 2016 – 2017 : directeur, Recherches en ventes et stratégies aux États-Unis 2014 – 2015 : directeur, Performance de ventes publicitaires	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
EMMA K. GRIFFIN B.A. (Oxon), M.A. (Oxon)) Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité des ressources humaines et de rémunération
CLAUDE LAMOUREUX B.A., B. Comm., FSA, IAS.A, F.ICD Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2010	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité de placements

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
GINETTE MAILLÉ B.A.A., CPA, CA, IAS.A Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal 2011 – 2017 : première vice-présidente en chef de la direction financière de Pages jaunes limitée	Juillet 2019	— Comité d'audit
JACQUES MARTIN B. Comm., LL. B, MBA, IDP-C Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
MONIQUE MERCIER LL. B., M. Phil., Ad. E. Résidence : Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2018 – 2019 : vice-présidente exécutive et chef de la gouvernance chez TELUS corporation 2014 – 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS corporation	Mai 2019	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
DANIELLE G. MORIN B. Sc., IAS.A Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
MARC POULIN B. Sc., MBA Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2016 : administrateur de sociétés 2012 – 2016 : chef de la direction de Sobeys inc. et Empire Company Ltd.	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité d'audit
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 – 2018 : chef de l'exploitation 2015 – 2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles 2014 – 2015 : vice-président exécutif, Développement des affaires	Septembre 2018	
LOUIS TÊTU B. Ing. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2011 : président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Coveo Solutions inc.	Mai 2016	— Comité de gouvernance et d'éthique

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente *Notice annuelle*, les membres de la haute direction de iA Société financière. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

Membres de la haute direction de iA Société financière

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
ALAIN BERGERON B.A.A., M. Sc., CFA, CMT Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
JEAN-FRANÇOIS BOULET B.A., Fellow CRHA Vice-président exécutif, Expérience client et employé Résidence : Montmagny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2017 — 2012-2017 : vice-président principal, Ressources humaines et Communications	Juin 2003

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
RENÉE LAFLAMME B.A.A., FCPA, FCA, CFA Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et rentes individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives — 2010-2015 : vice-présidente, Épargne et retraite collectives	Avril 1998
PIERRE MIRON B. Sc. A. Vice-président exécutif, Technologies de l'information Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018
CARL MUSTOS B. Com., MBA Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2017 — 2015-2019 : président, Placements IA Clarington inc. — 2007-2015 : vice-président principal, directeur national des ventes, Placements IA Clarington inc.	Mai 2007
SEAN O'BRIEN Business Diploma Vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — Nommé au poste de président, iA Services aux concessionnaires en 2016 — 2015-2017 : chef de l'exploitation, iA Financement auto inc.	Octobre 2015
JACQUES POTVIN B. Sc., FSA, FICA Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques — 2013-2015 : vice-président, Audit interne	Juin 1990
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation — 2015-2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles — 2014-2015 : vice-président exécutif, Développement des affaires	Juin 1985
LILIA SHAM B.S., M. Sc., FSA, FICA, MAAA Vice-présidente exécutive, Développement corporatif Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2019 — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business 2004-2017 : première vice-présidente du Développement corporatif, Intact Corporation financière	Mai 2019
MICHAEL STICKNEY B. Sc., FSA, MBA, MAAA Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente *Notice annuelle*, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente *Notice annuelle*, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
 - i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
 - ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente *Notice annuelle*, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Monsieur Claude Lamoureux est administrateur et président du conseil de la société *Orbite Technologies inc.*, laquelle a, le 3 avril 2017, déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Depuis le 28 avril 2017, à la suite d'une ordonnance de la cour, la poursuite des procédures s'effectue en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).
- (ii) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque *Yellow Media Inc.* a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de *Yellow Media Inc.* et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de *Yellow Media Inc.* L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité de surveillance des contrôles financiers et de surveiller le respect par la Société de ses engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires qui régissent les questions de présentation de l'information financière.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Agathe
Côté

Ginette
Maillé

Monique
Mercier

Danielle G.
Morin (Présidente)

Marc
Poulin

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

Agathe Côté a occupé le poste de sous-gouverneure à la Banque du Canada de 2010 jusqu'à son départ à la retraite en 2016. Avec les autres membres du conseil de direction, madame Côté partageait la responsabilité des décisions touchant la politique monétaire et la stabilité du système financier, ainsi que de la formulation de l'orientation stratégique de la Banque. Madame Côté a débuté à la Banque en 1982 en tant qu'économiste. Après avoir occupé divers postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, elle a été nommée sous-chef du Département des études monétaires et financières en 2000, puis sous-chef du Département des marchés financiers en 2001. Madame Côté a été nommée chef du Département des analyses de l'économie canadienne en 2003 et conseillère du gouverneur en 2008. Elle a été membre d'office suppléant du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada de 2010 à 2013. Elle a également été membre d'office du conseil d'administration du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et a fait partie du comité consultatif sur les comptes nationaux de Statistique Canada. Madame Côté a fait ses études en économie à l'Université de Montréal, où elle a obtenu un baccalauréat en 1981 et une maîtrise en 1983. Madame Côté est détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice.

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (Chapitre du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En

juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. En 2002, elle a eu l'honneur de recevoir la Médaille du jubilé d'or de la reine Elizabeth II en tant que femme d'affaires canadienne ayant fait une contribution exemplaire au Canada dans son ensemble. Madame Mercier fait partie du Conseil des fiduciaires de la Fiducie des Leaders juridiques pour la diversité. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innergex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold Inc. Elle redonne à la communauté par son implication au niveau des conseils d'administration de la Société canadienne de recherche sur le cancer et de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Danielle G. Morin possède plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc. et de la Fondation de l'Université Laval. Depuis 2017, elle siège au conseil d'administration de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle est devenue Fellow de l'Institut canadien des actuaires en 1980.

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Monsieur Poulin a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys Inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Antérieurement, monsieur Poulin a occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également administrateur et membre du comité d'audit de Quincaillerie Richelieu Itée et administrateur et membre du comité de ressources humaines de Groupe Sportscene Inc. Il détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

En 2019, le comité a adopté la *Politique de sécurité de l'information* qui énonce les principes directeurs qui servent d'assise au système de gestion de la sécurité de l'information de la Société et supporte la culture d'une saine gestion des risques. La politique et les encadrements qui en découlent font l'objet d'une surveillance continue de la part des différents intervenants, y compris le comité d'audit, afin de veiller à l'efficacité des contrôles de sécurité.

En 2019, le comité d'audit a revu les politiques concernant les mandats hors audit de l'auditeur externe et l'engagement du personnel lié à l'auditeur externe. À la suite de cette révision la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* a été adoptée. Cette politique a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à un examen diligent dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de iA Société financière, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service. La politique prévoit aussi que la Société n'embauchera pas (i) d'employés de l'auditeur qui participent ou ont participé à l'audit des états financiers d'une des entités du groupe iA avant l'expiration d'une période d'un an après la publication de ces états financiers, ou (ii) d'associés de l'auditeur ou un parent de celui-ci avant l'expiration d'une période de deux ans après la fin de son association avec l'auditeur.

Le comité d'audit a aussi recommandé au conseil d'adopter : (i) la *Politique sur la gestion des risques liés à la fraude et autres pratiques associées à la criminalité financière* qui établit les assises du programme de gestion des risques liés à la fraude et autres pratiques associées à la criminalité financière, (ii) la *Politique de gestion des risques réglementaires* et (iii) la *Politique de gestion des risques opérationnels*.

Ces politiques sont disponibles auprès de la secrétaire de la Société.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») est l'auditeur externe de la Société et de iA Assurance depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2018 et 2019, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2019 (en milliers de dollars)	2018 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 232	1 877
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financières, à l'exception de iA Assurance.	2 321	1 867
Total des honoraires d'audit	4 553	3 744
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux des salariés.	1 018	693
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement pour l'adoption de normes comptables et pour d'autres initiatives en lien avec la révision des processus et la comptabilité.	336	281
Total	5 907	4 718

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition d'actions de la Société. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, a) aucune amende ni aucune sanction n'ont été imposées à la Société (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) la Société n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

iA Société financière a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

Téléphone : 514 982-7555

1 877 684-5000 (sans frais)

Courriel : ia@computershare.com

Intérêts des experts

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* vérifiés pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018. La Société a été informée que Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant au sens des règles du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société. D'autres renseignements, incluant la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération à base de titres de participation, sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société publiée dans le cadre de sa plus récente assemblée annuelle d'actionnaires.

ANNEXE A Mandat du comité d'audit iA Société financière inc. la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») aide le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et l'environnement de contrôle interne, son auditeur interne, son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société.

Composition et quorum

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société et, au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** »).

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. Les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle¹;

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

Rôles et responsabilités

Le Comité a les responsabilités suivantes :

1. Divulgation de l'information financière

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le rapport de gestion ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances, les certifications exigées par le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la *Politique de communication de l'information* de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.
- Passer en revue avec l'auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et régler les désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.

¹ En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

2. Cadre de gestion intégrée des risques et contrôles internes

- Réviser périodiquement et adopter la *Charte de la gestion des risques* de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction de gestion des risques.
- Recommander au Conseil l'approbation du cadre de gestion intégrée des risques et les politiques afférentes.
- Superviser le cadre de gestion intégrée des risques et les systèmes mis en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques et recevoir périodiquement du chef de la gestion des risques une reddition de compte sur son efficacité, son respect et son application.
- Recevoir périodiquement le plan de surveillance de la fonction de conformité et demander au besoin des missions particulières.
- Recevoir périodiquement et en temps réel au besoin, une reddition de compte du chef de la conformité afin de recevoir une mise à jour sur la situation de conformité de la Société associée au cadre réglementaire dans lequel elle opère, être informé en temps opportun des lacunes et des expositions importantes aux risques réglementaires et opérationnels ainsi que leurs impacts.
- Veiller au suivi des recommandations émises par la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité concernant les lacunes identifiées et suivi des plans d'action de la direction pour y remédier.
- Rencontrer séparément et à huis clos, au moins une fois l'an, le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité et recevoir de chacun une attestation de leur indépendance.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance du chef de la gestion des risques et du chef de la conformité.
- Surveiller l'intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l'auditeur interne et l'auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction et des fonctions de supervision portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d'information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.

2.1 Surveillance de programmes spécifiques

- Veiller à ce que les risques en matière de technologie de l'information (« TI »), criminalité financière et de protection des renseignements personnels soient partie prenante du cadre de gestion intégrée des risques, s'assurer de la mise en place et de l'efficacité des programmes afférents, approuver et réviser périodiquement les politiques y étant reliées et recevoir périodiquement une reddition de compte des fonctions responsables de leur surveillance.
- S'assurer d'une gestion proactive des risques importants et émergents en TI et recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les grands projets en TI, la mise en place et l'efficacité des programmes afférents, incluant le programme de sécurité de l'information et de gouvernance des données.
- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les plans d'actions élaborés afin de remédier aux problématiques repérées. Cette reddition de compte fait également état de toute information pertinente pour permettre au Comité de porter un jugement éclairé sur les tendances, les problématiques, et les expositions importantes aux risques en matière de TI, incluant la cybersécurité.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité ou d'audit.

3. Audit interne

- Adopter et réviser périodiquement la Charte d'audit interne de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d'audit interne.
- Examiner périodiquement et approuver annuellement le plan d'audit interne, s'assurer qu'il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources de la fonction de l'audit interne de la Société.

- Valider l'adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l'audit interne et de la fonction d'audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recommander au conseil d'administration la nomination et lorsque requis, la destitution de l'auditeur interne.
- Examiner, contribuer et discuter annuellement de l'évaluation de performance de l'auditeur interne et évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne.
- Recevoir périodiquement de l'auditeur interne une mise à jour de la réalisation du plan d'audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner périodiquement les rapports d'audit, veiller au suivi des recommandations émises par l'audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir périodiquement de l'auditeur interne un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S'assurer de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne, notamment en recevant une attestation de l'auditeur interne confirmant son indépendance, l'indépendance de la fonction d'audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d'audit interne, et en veillant à ce que la fonction d'audit interne ait libre accès aux membres du comité d'audit.

4. Audit externe

- Valider la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l'auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d'experts-comptables à être soumis au vote des actionnaires en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l'ensemble des services d'audit, déterminer les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l'audit, le tout conformément à la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* et au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.
- Adopter et passer en revue périodiquement la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* encadrant l'octroi de contrats relatifs à des services non liés à l'audit et le recrutement de personnes liées à l'auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l'auditeur externe, tant pour les services d'audit que pour les services non liés à l'audit autorisés.
- Passer en revue le plan d'audit avec l'auditeur externe et la direction et l'approuver.
- Surveiller la mise en œuvre du plan d'audit de l'auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s'est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l'auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Recevoir toute correspondance importante entre l'auditeur externe et la haute direction à l'égard des constats d'audit.
- Dans la relation avec l'auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Examiner périodiquement l'efficacité et la qualité du travail effectué par l'auditeur externe.

5. Autres responsabilités

- Recevoir périodiquement le rapport sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales.
- Revoir et approuver périodiquement l'ensemble du portefeuille d'assurance corporatif de la Société ainsi que des couvertures d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Société.

6. Généralement

- Valider qu'il y ait coordination entre la fonction de la gestion des risques, l'audit interne et l'audit externe.

- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d'en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l'expert.
- S'acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Comité tient au moins cinq réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l'absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

Ordre du jour : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction de la Société, le chef des finances et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

Rapport : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

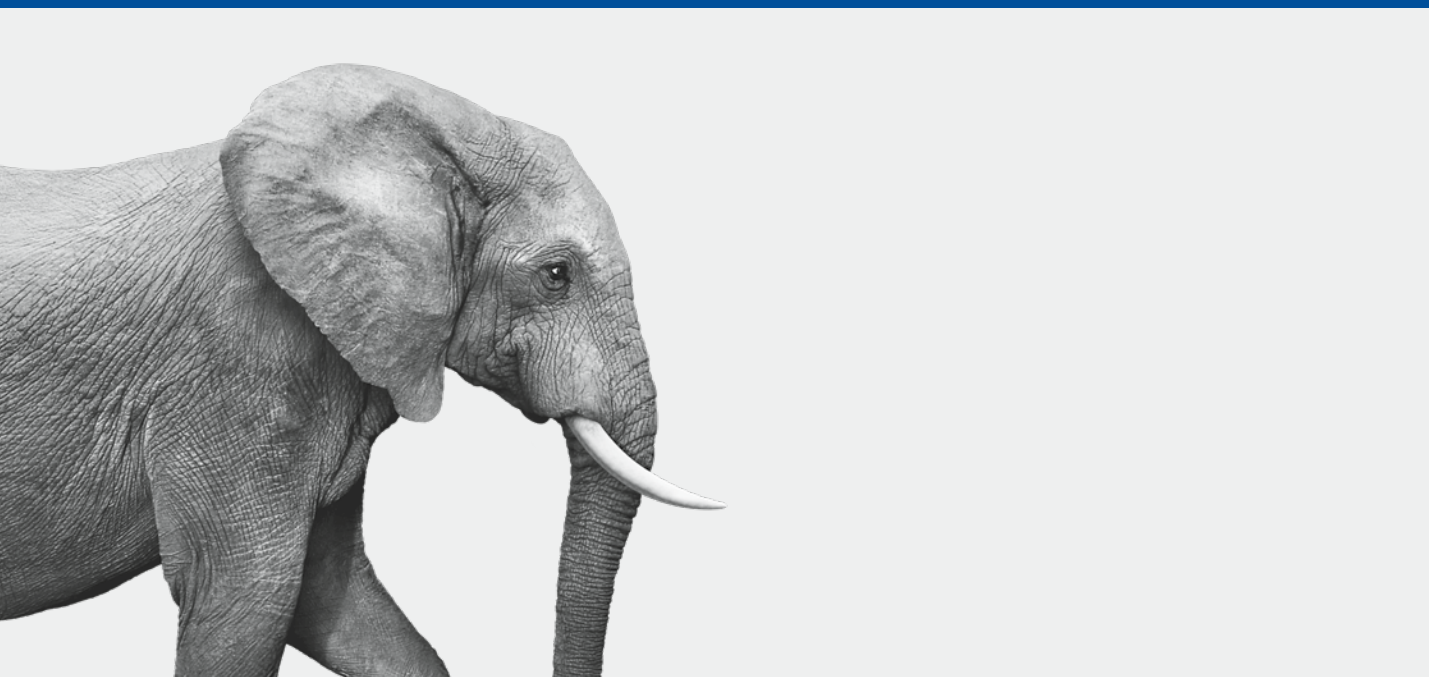
Communication : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe et avec l'auditeur interne de la Société et inversement.

Huis clos : Le Comité se réunit à huis clos après chaque réunion avec l'auditeur externe et l'auditeur interne séparément et ce, sans la présence de la direction. Il rencontre, au besoin, les membres de la direction sans la présence des auditeurs et se réunit à huis clos sans la présence de la direction, ni des auditeurs.

Révision du mandat : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

Notice annuelle

iA Société financière inc.



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** et l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exercent leurs activités.

ia.ca